



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/05/2010

L'an deux mil dix, le 28 mai, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique à 20h

•Personnes présentes :

Martine SOREL Maire, Martine DELILLE, Laurent DESCHAMPS Adjoints, Olivier ROUSSELET, Philippe BOUILLETTE, Claudine ERNOTTE, Barbara DESLAVIERE, Patricia DEHANT, Valérie GAUTROT

•Personnes excusées : Frédéric BOUTELOUP, Lydia MILCZAREK(pouvoir Patricia DEHANT)

•Délibérations modificatives

M49 : Le budget 2010 fait apparaître un dépassement de crédit budgétaire de 1 872.11 euros qu'il convient de combler. Madame le Maire propose de transférer cette somme du compte 022 dépenses imprévues au compte 6064.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision qui fera l'objet d'une délibération.

M14 : Le budget 2010 fait apparaître une différence de 11.42 euros qu'il convient de rectifier.

Madame le Maire propose de transférer cette somme du compte 022 dépenses imprévues au compte 1068.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision qui fera l'objet d'une délibération.

•Adhésion Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs du Val d'Oise

Madame Le maire fait lecture du courrier adressé par le Conseil Général proposant l'adhésion à ce Comité à raison de 0.20 € par habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil n'approuve pas cette adhésion.

•Demande de subvention « Mémoire d'Aincourt »

Madame le Maire fait lecture d'une demande de subvention adressée par l'association « Mémoire d'Aincourt », le Conseil ne souhaite pas déroger à la position prise de ne subventionner aucune association. Madame le Maire indique néanmoins qu'elle participe chaque année à la cérémonie organisée au mémorial.

•Point Charte Paysagère

Madame le Maire indique que trois réunions de diagnostic ont déjà eu lieu, qu'un document édité par l'Atelier Traverses a été réalisé et qu'une réunion publique dont la date n'est pas encore fixée sera organisée pour présenter cette Charte.

•Point sur les Commissions

□ Commission animation :

- Fête du village le 20 juin : elle se déroulera cette année à Ambleville. Le repas se fera dans la cour de l'école, les jeux dans la courette enherbée derrière la salle de classe. Une nouveauté cette année : structure gonflable pour les petits et jeux de plein air pour les grands. Madame le Maire indique qu'elle a réservé des tentes parapluies au PNR. Rendez-vous à 8h le dimanche matin pour installation.

- Noël : les catalogues sont arrivés et seront bientôt distribués. Le spectacle est choisi. Il est décidé de faire une promenade comme chaque année le matin dans les rues du village avec le Père Noël.

□ Commission communication : Valérie GAUTROT indique qu'un journal est prévu pour être distribué début juillet.

□ Commission travaux :

- Laurent DESCHAMPS indique que le réseau d'eau pluviale du village a été nettoyé.
- Les plaques en tôle sur le trottoir du 5 Grande Rue (Ambleville) ont été remplacées.
- Travaux prévus :

- Réfection du sol du Foyer Rural cet été (Subventions DGE et parlementaire)

- Changement porte du presbytère

- Changement fenêtres de la Mairie et logement Bernard et porte école

(Subventions DGE et réserve sénatoriale)

- Murs du cimetière (Subvention PNR)

- Pose d'une barrière au Vaumion près du Lavoir

Il est à nouveau évoqué la pose de plateaux ralentisseurs au Vaumion, il est convenu de demander d'autres devis que ceux déjà reçus.

•Demande de prise en charge des frais de scolarité

Madame le Maire indique qu'un enfant de Charmont sera scolarisé l'an prochain sur le regroupement, l'enfant sera domicilié sur la commune, Madame le Maire propose de réclamer au Maire de Charmont le coût de la scolarité à savoir 602.16€.

Le Conseil approuve cette décision qui fera l'objet d'une délibération.

•Délibération subvention TIM BUS

Madame le Maire propose de reporter la subvention accordée par titre de transport scolaire aux collégiens et lycéens jusqu'à 18 ans.

Le Conseil après en avoir délibéré maintient la subvention à 35€ pour la carte Optile(coût total de la carte 56€) et à 75€ pour la carte Imagin'r (coût total de la carte 153.40 € zones 5 et 6)

•Achat parcelle Pont Rû

Madame le Maire indique qu'elle a reçu une proposition d'achat d'une parcelle à Pont-Rû, le Conseil n'est pas hostile à cette proposition. Il conviendra néanmoins de bien circonscrire le périmètre et d'étudier les modalités de cette vente.

•Questions diverses

-Madame le Maire indique qu'une réunion a eu lieu le 25 mai avec Mademoiselle FILIPE du PNR pour engager les travaux prévus en 2011 afin de limiter le ruissellement des eaux de pluie en cas d'orage principalement Grande Rue d'Ambleville. Un courrier a été envoyé à Monsieur Christian PAUL Président du Syndicat de l'Aubette, dans ce sens, afin qu'il inscrive ces travaux au prochain budget.

-Madame le Maire indique qu'elle devra prendre un arrêté de péril sur une construction menaçant ruine.

-Madame le Maire indique qu'une réunion publique se tiendra le 8 octobre concernant la gestion différenciée des espaces communaux, afin d'expliquer aux habitants l'intérêt d'une bonne gestion des espaces communaux.

-Madame DELILLE fait part au Conseil de la fermeture de la Poste de Bray-et-Lû le 1^{er} juin, de l'ouverture d'une agence postale en Mairie de Bray-et-Lû,

Horaires

les lundis et vendredis de 14h à 16h45

les mardis et jeudis de 14h à 17h45

les mercredis de 9h30 à 11h30

Vous pourrez y retrouver l'essentiel des services postaux et des opérations financières de dépannage.

-Intervention de Madame LAMBLIN propriétaire d'une résidence secondaire Sente du Champ : Après un échange de mails avec Madame le Maire concernant la supposée nocivité des ondes émises par les antennes de téléphonies mobiles, et dans lesquels elle demandait le retrait de ces antennes en vertu du principe de précaution, Madame LAMBLIN a souhaité exposer ses remarques à l'ensemble du Conseil. Elle demande que les opérateurs répondent sur la puissance de portée de leurs antennes, Madame le Maire rappelle qu'elle leur a transmis les doléances de Madame LAMBLIN à ce sujet.

Date du prochain Conseil : le jeudi 24 juin 20h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H.

Le Maire,
Martine SOREL